



Observatoire national  
de la vie étudiante

INFOS

n°26  
Novembre  
2011

## EUROSTUDENT IV : UNE COMPARAISON EUROPÉENNE DES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS

Feres BELGHITH, Ingénieur d'études à l'OVE et  
Ronan VOURC'H, Ingénieur de recherche à l'OVE

La 4<sup>ème</sup> édition du programme Eurostudent marque une nouvelle étape dans un processus engagé voici plus de 15 ans. Avec 25 pays participants, la comparaison s'élargit encore et le panorama de la situation sociale et des conditions de vie des étudiants gagne en pertinence. C'est ce que montre l'ouvrage « Social and Economic Conditions of student life in Europe » publié en octobre 2011 et disponible sur Internet ([www.eurostudent.eu](http://www.eurostudent.eu)). Cet OVE Infos en reprend quelques résultats importants en limitant la comparaison à 10 pays sélectionnés de façon à obtenir un panorama le plus représentatif possible : la France et les pays limitrophes pour lesquels des données sont disponibles (Allemagne, Espagne, Italie et Suisse), deux pays d'Europe du Nord (Danemark et Suède), deux pays d'Europe de l'Est (Pologne et Roumanie) et la Grande-Bretagne.

Depuis la publication du premier rapport Eurostudent en 2000, le nombre de participants à ce programme de recherche n'a cessé de croître et ce sont aujourd'hui 25 pays qui sont concernés. Eurostudent est ainsi progressivement devenu un instrument majeur dans le cadre de l'accompagnement du processus de Bologne et de la recherche sur l'enseignement supérieur en Europe.

Ce numéro d'OVE Infos aborde les différents thèmes de l'enquête à partir de données recueillies dans une sélection de 10 pays. On trouvera ainsi une description des caractéristiques socio-démographiques des étudiants, les effets liés à l'origine sociale et à l'avancement en âge étant des facteurs de différenciation déterminants dans l'étude des comportements étudiants. Les conditions d'études seront aussi traitées au travers des questions relatives à l'emploi du temps et à la mobilité internationale. La description des conditions de vie (logement, ressources et travail rémunéré) viendra compléter ce panorama.

### Les participants à Eurostudent IV

Les 25 pays participants au projet Eurostudent IV sont l'Allemagne, l'Autriche, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne (représentée par l'Angleterre et le Pays de Galles), l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'ensemble des tableaux comparatifs ainsi que les résultats détaillés par pays peuvent être consultés sur Internet : <http://www.eurostudent.eu>

Abréviations des pays retenus pour l'analyse :

ALL	Allemagne	ITA	Italie
DAN	Danemark	POL	Pologne
ESP	Espagne	ROU	Roumanie
FRA	France	SUE	Suède
GB	Grande-Bretagne	SUI	Suisse

# EUROSTUDENT : pour une meilleure connaissance des publics étudiants dans un contexte de réforme de l'enseignement supérieur

Dominic ORR, coordinateur du projet EUROSTUDENT

« En 2011, après une décennie de réformes de l'enseignement supérieur dans le cadre du processus de Bologne en Europe, nous disposons de suffisamment de recul pour en dresser un premier bilan. Dans le passé, l'accent était mis sur les nouvelles structures induites par le processus de Bologne : les niveaux Licence et Master, le système de crédits et les cadres nationaux de qualifications. Leur mise en œuvre et les réactions de protestation qui ont suivi dans plusieurs pays ont suscité la réflexion. Dans leur déclaration de Budapest-Vienne de mars 2010, les ministres en charge de l'enseignement supérieur au sein de l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur ont reconnu que les protestations étudiantes étaient, au moins en partie, justifiées. Ils en ont conclu :

« Nous notons que des ajustements et des efforts supplémentaires, impliquant les personnels et les étudiants, sont nécessaires aux niveaux européen, national et particulièrement institutionnel pour réaliser l'Espace Européen d'Enseignement Supérieur tel que nous l'envisageons. »

Ces « ajustements » doivent prendre comme point de départ les caractéristiques de la population étudiante européenne, ce que permet la comparaison proposée par EUROSTUDENT. Elle met ainsi en lumière le fait que les étudiants de l'enseignement supérieur européen sont plus souvent inscrits en Licence, majoritairement de sexe féminin, et ont des parents eux-mêmes diplômés du supérieur. Plus souvent âgés de moins de 24 ans, ils sont généralement entrés directement dans l'enseignement supérieur après le secondaire. Cependant, la comparaison fait également apparaître l'existence d'étudiants "non traditionnels". Nous pouvons ainsi constater que dans un quart des pays, la part des étudiants âgés de 30 ans ou plus est d'au moins 18%, que la part des étudiants pour lesquels on observe un délai supérieur à deux ans entre la sortie de l'enseignement secondaire et l'entrée dans le supérieur est d'au moins 19% et que la part des étudiants dont les parents n'ont pas atteint l'enseignement supérieur est d'au moins 24%. Pour dispenser des enseignements adaptés, justes et efficaces, il est nécessaire de prendre en compte ces caractéristiques. L'ensemble des données comparatives d'EUROSTUDENT fournit une base pour une telle réflexion. »

## Méthodologie

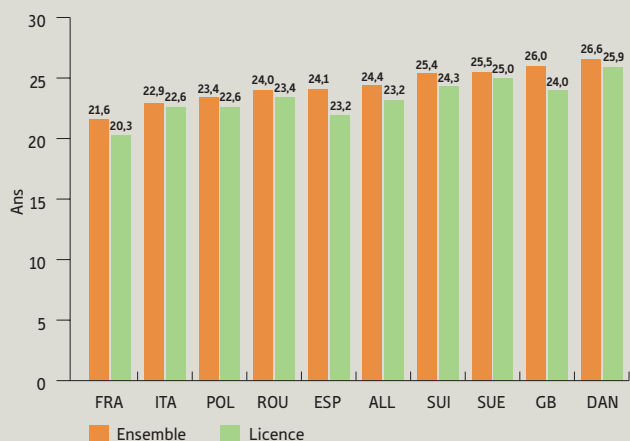
Les données du rapport Eurostudent IV sont issues d'enquêtes menées entre 2008 et 2010 dans 25 pays européens. De manière à favoriser la comparabilité des données, un socle de questions communes est intégré aux questionnaires passés dans chaque pays et une population étudiante de référence est définie. Il s'agit des étudiants inscrits dans les formations de l'enseignement supérieur préparant à un diplôme de niveau 5A selon la classification ISCED (International Standard Classification of Education) mise en place en 1997 par l'Unesco. En France, les données présentées concernent donc les CPGE, les formations universitaires de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycles (hors IUT et Master 2 recherche), les écoles d'ingénieurs et de management, ainsi que les écoles supérieures artistiques et culturelles. Par ailleurs le champ couvert par Eurostudent est limité aux étudiants nationaux et aux étrangers ayant terminé leurs études secondaires dans le pays concerné. Pour la France, les étudiants étrangers non titulaires du baccalauréat et inscrits dans l'enseignement supérieur par une équivalence ne sont donc pas compris dans l'analyse. L'échantillon français se compose donc de 23 836 étudiants interrogés en 2010 dans le cadre de l'enquête *Conditions de vie*.

## Un accès à l'enseignement supérieur inégal selon l'âge, le sexe et l'origine sociale

L'âge moyen des étudiants varie de 21 ans et demi en France à 26 ans et demi au Danemark (graphique 1). En France, en Italie, en Roumanie et en Pologne, les étudiants de moins de 25 ans représentent au moins les trois-quarts de la population. Dans les autres pays, l'âge moyen est plus élevé, notamment au Danemark où les plus de 25 ans représentent la moitié de la population étudiante. Signalons aussi la situation singulière de la Grande-Bretagne où 23% des étudiants ont plus de 30 ans, les reprises d'études après une première expérience professionnelle y étant plus répandues que partout ailleurs. Ces disparités s'expliquent notamment par des temps de transition plus ou moins longs entre la fin des études secondaires et l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ainsi, si en France, en Italie, en Roumanie et en Pologne, les trois-quarts des étudiants entre directement dans l'enseignement supérieur après l'obtention de leur diplôme (91% des étudiants français par exemple), ce n'est le cas que de seulement un peu plus de la moitié des étudiants des autres pays. Le Danemark se distingue nettement sur ce point puisque seulement un quart des étudiants diplômés entrent directement dans l'enseignement supérieur et presque 40% y entrent plus de deux ans après. En effet, le système universitaire danois autorise une année transitoire entre la fin du secondaire et l'entrée dans le supérieur et valorise l'acquisition d'expériences (professionnelles, associatives...) préalable à l'inscription dans le supérieur.

De tels écarts d'âges entraînent logiquement des différences dans les caractéristiques conjugales des étudiants. Ainsi, les étudiants danois et suédois vivent plus souvent en couple que les autres. Ils sont aussi plus nombreux à avoir des enfants : 16% au Danemark et 13% en Suède contre seulement 3% en Italie et 4% en France et en Espagne.

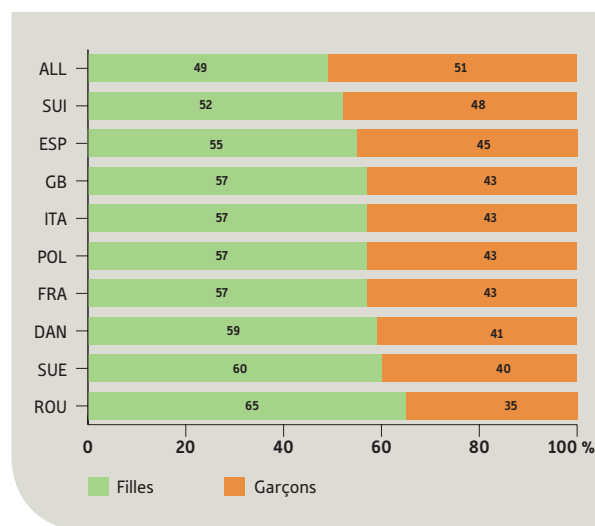
Graphique 1 – Age moyen



Dans tous les pays européens, les filles sont majoritaires dans l'enseignement supérieur, à l'exception de l'Allemagne (graphique 2). La féminisation est particulièrement marquée en Roumanie, en Suède et au Danemark, où les filles constituent environ les deux tiers de la population étudiante. Cependant, des différences notables existent selon le champ disciplinaire. Ainsi, les filles sont majoritaires en sciences humaines dans tous les pays à l'exception de la Suède et les garçons nettement surreprésentés en sciences et technologies.

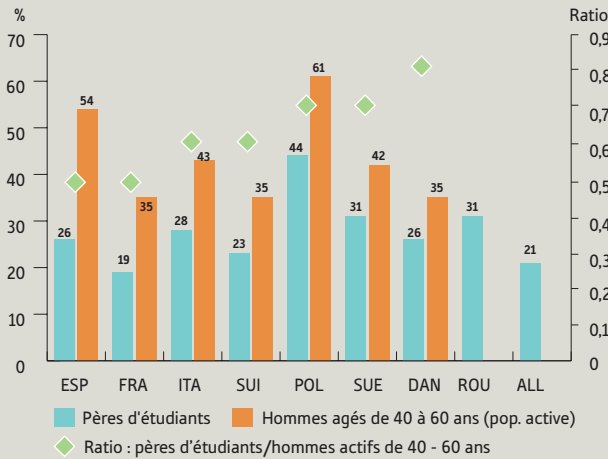
Dans sept des dix pays concernés, l'âge moyen des garçons est supérieur à celui des filles. Cet écart est à mettre en perspective avec les performances scolaires différenciées des filles et des garçons dans l'enseignement secondaire.

Graphique 2 – Répartition par sexe



Permettre l'égalité des chances d'accès à l'enseignement supérieur pour toutes les catégories sociales reste un enjeu politique majeur en Europe, pleinement intégré au processus de Bologne (cf. Communiqué de Louvain/Louvain-la-Neuve, 2009). L'origine sociale des étudiants, mesurée ici par la catégorie socio-professionnelle des pères, permet d'évaluer la sélectivité sociale au sein de l'enseignement supérieur. Elle est ici comparée à celle des hommes actifs de classe d'âge comparable (graphique 3). Ainsi, plus le ratio est proche de 1 et plus l'enseignement supérieur peut être considéré comme égalitaire (un ratio inférieur à 1 indique une sous-représentation des catégories populaires dans l'enseignement supérieur). De manière générale, dans tous les pays, les étudiants issus des classes populaires sont sous-représentés dans l'enseignement supérieur. L'Espagne et la France (avec un ratio de 0,5) sont les pays dans lesquels la sous-représentation des étudiants d'origine populaire est la plus marquée. A l'autre bout de l'échelle, le Danemark, avec un ratio de 0,8, est le pays qui se rapproche le plus de la situation d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine sociale. On peut également noter que c'est en Pologne, où près de 60% des hommes actifs sont ouvriers, que la part des étudiants d'origine populaire dans l'enseignement supérieur est la plus importante (44%).

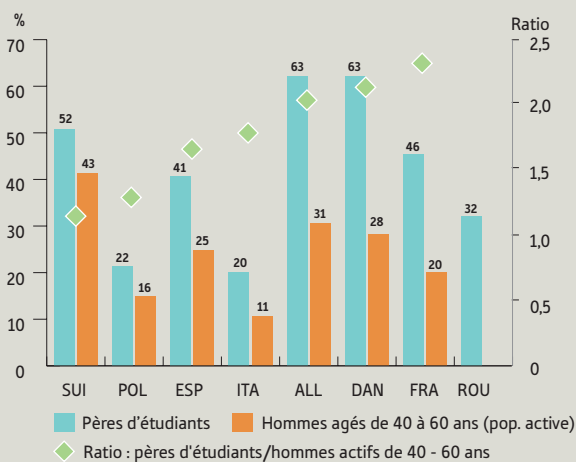
Graphique 3 – Représentation des enfants d'ouvriers



Données non disponibles pour la Grande-Bretagne et partiellement manquantes pour l'Allemagne et la Roumanie.

Un second indicateur intéressant dans l'analyse des profils sociaux des étudiants est le niveau d'études des parents (graphique 4). Dans tous les pays européens pris en compte ici, la proportion d'hommes diplômés de l'enseignement supérieur est plus importante parmi les pères d'étudiants que chez les hommes actifs de la même classe d'âge. C'est en Allemagne et au Danemark que la part des étudiants dont le père est diplômé de l'enseignement supérieur est la plus importante (63%). Ces deux pays sont, avec la France, les pays dans lesquels l'écart entre la part de pères d'étudiants diplômés de l'enseignement supérieur et la part d'hommes actifs de même classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur est la plus grande : il y a environ deux fois plus de diplômés du supérieur parmi les pères d'étudiants que parmi les hommes du même âge dans la population active en France, en Allemagne et au Danemark. Pour les étudiants danois, ce constat tend donc à nuancer l'idée d'une égalité d'accès à l'enseignement supérieur constatée préalablement (graphique 3).

Graphique 4 – Représentation des enfants dont les pères sont diplômés de l'enseignement supérieur



Données non disponibles pour la Grande-Bretagne et la Suède et partiellement manquantes pour la Roumanie

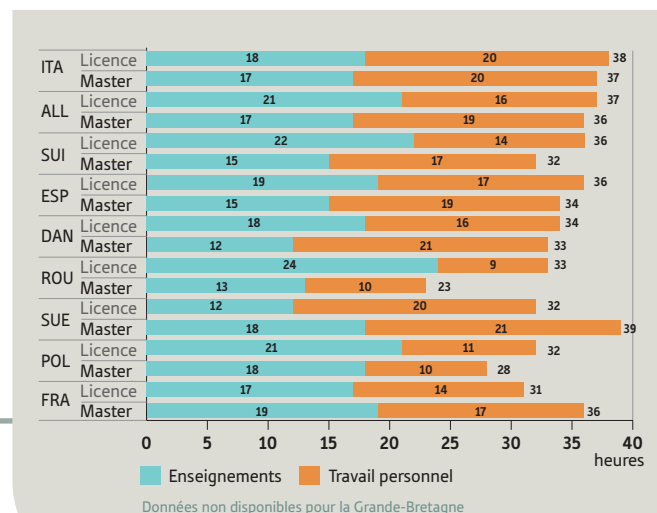
## Des emplois du temps studieux plus homogènes en Licence qu'en Master

Le temps consacré aux études (heures de cours et travail personnel) varie, en Licence, de 31 heures par semaine en France à 38 heures en Italie et, en Master, de 23 heures en Roumanie à 39 heures en Suède (graphique 5). La Suède fait figure d'exception en ce qui concerne le nombre d'heures de cours hebdomadaires avec seulement 12 heures en Licence, alors que les étudiants roumains en font le double. En Master, le nombre d'heures de cours est souvent moindre : il est compris entre 12 heures au Danemark et 19 heures en France. En ce qui concerne le travail personnel, les étudiants suédois sont les plus studieux lorsqu'ils sont en Licence (20 heures par semaine), mais également en Master, à égalité avec le Danemark (21 heures par semaine).

La répartition de l'emploi du temps entre heures de cours et temps de travail personnel varie selon le cycle d'études. Ainsi, de manière générale, le nombre d'heures consacrées aux enseignements est moins élevé en Master qu'en Licence (à l'exception de la France et de la Suède) alors que le temps de travail personnel a tendance à augmenter avec l'avancée dans le cursus. Des différences s'observent également selon les études suivies : dans tous les pays européens étudiés, les étudiants en sciences et technologies ont plus d'heures de cours que les étudiants en sciences humaines. A l'inverse, dans les deux tiers des pays, les étudiants en sciences humaines consacrent plus d'heures par semaine au travail personnel que leurs homologues des sciences et technologies.

Dans la gestion de cet emploi du temps hebdomadaire, le temps consacré à l'exercice d'une activité rémunérée est également un élément à prendre en compte. Sur ce point, c'est en Pologne que les étudiants consacrent le plus de temps à l'exercice d'une activité rémunérée, avec 19 heures par semaine en Licence (contre moins de 10 heures pour les autres pays) et 25 heures en Master. A titre de comparaison, les étudiants français y consacrent en moyenne 2 heures en Licence et 5 heures en Master.

Graphique 5 – Durée du travail studieux

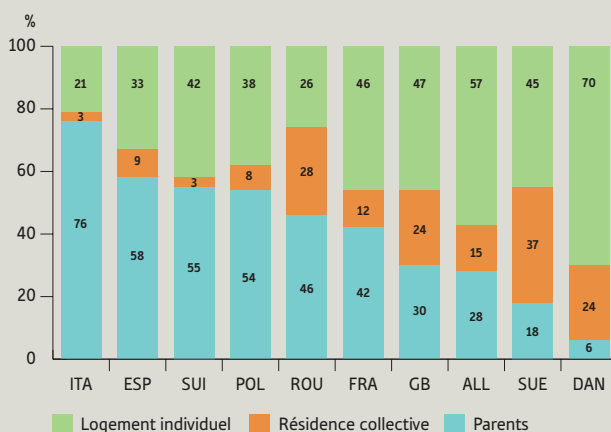


Données non disponibles pour la Grande-Bretagne

## Les étudiants d'Europe du nord plus souvent en logement indépendant

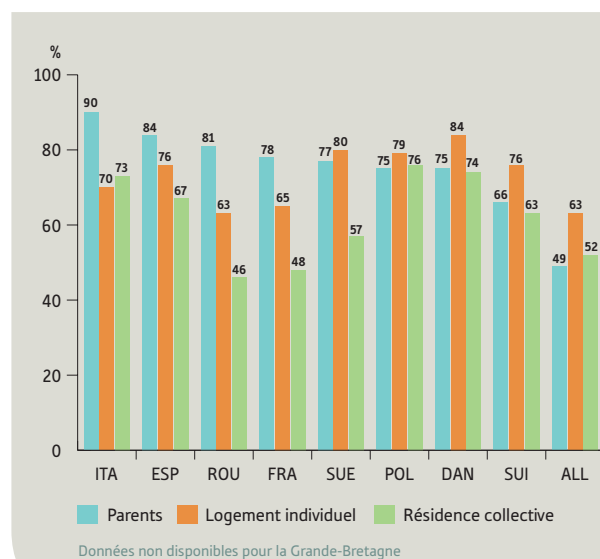
La question du logement est centrale dans l'analyse des conditions de vie étudiante. On distingue traditionnellement trois principaux modes de logement : le domicile parental, les résidences collectives et le logement individuel (en location seul ou en couple, en colocation, etc.). Quel que soit le pays concerné, l'avancée en âge est associée à une prise d'indépendance progressive. Pour essayer de comparer au mieux les situations et limiter les effets liés à l'âge, on compare donc les modes de logement des étudiants de moins de 25 ans (graphique 6). Les pays retenus pour l'analyse se distinguent assez nettement au regard des modes de logement. Ainsi, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suède et au Danemark moins d'un étudiant sur trois vit au domicile parental. Ces pays se caractérisent aussi par une capacité d'accueil en résidence collective relativement élevée, notamment en Suède. A l'opposé, on trouve les pays d'Europe du sud, ainsi que la Suisse et la Pologne à un degré moindre, pour lesquels les situations d'indépendance résidentielle sont plus rares. Cette tendance est particulièrement marquée en Italie où 76% des moins de 25 ans mais aussi 70% des 25-29 ans vivent chez leurs parents. Les facteurs culturels liés au rôle central de la famille dans la société italienne, mais aussi le coût des études et la répartition de l'offre de formation sur le territoire incitent les étudiants à rester au domicile parental, quitte à allonger leurs temps de transport. La France occupe une position intermédiaire puisque, lorsqu'ils ne vivent pas en résidence collective, les étudiants se répartissent assez équitablement entre logement individuel et domicile parental.

Graphique 6 – Type de logement (étudiants de moins de 25 ans)



D'une manière générale, les étudiants européens se déclarent relativement satisfaits de leurs conditions de logement (graphique 7). C'est parmi ceux qui vivent encore au domicile parental que la satisfaction est la plus élevée (taux de satisfaction moyen de 75%). Ainsi, dans sept des dix pays étudiés, plus des trois-quarts des étudiants qui habitent chez leurs parents se déclarent satisfaits de leur logement. Parmi ceux qui vivent en logement individuel, le taux de satisfaction moyen est légèrement plus faible (73%). Enfin, les étudiants qui habitent en résidence collective sont plus critiques, le taux de satisfaction moyen étant de 62% dans l'ensemble des pays et de 55% pour les pays dans lesquels plus de 10% des étudiants occupent ce type de logement. On notera que le Danemark fait figure d'exception avec 74% d'étudiants satisfaits parmi ceux logés en résidence collective.

Graphique 7 – Appréciation des conditions de logement (% d'étudiants satisfaits)

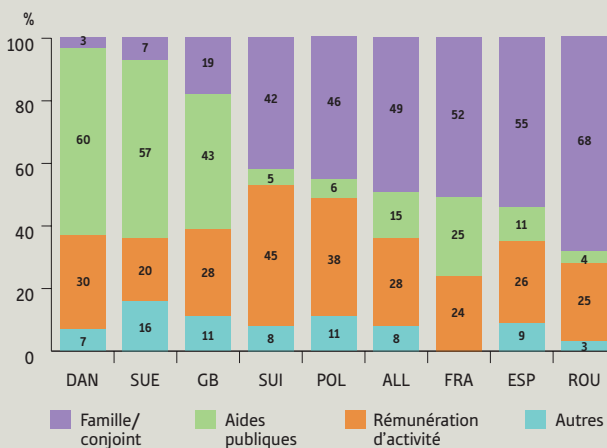


## Une dépendance économique des étudiants vis-à-vis de la famille dans la majorité des pays européens

La composition des ressources des étudiants décohabitants varie nettement selon les pays européens. Parmi les pays étudiés ici, une ligne de partage apparaît selon l'importance prise par l'origine publique ou privée des ressources. Dans cinq pays (Espagne, Allemagne, France, Pologne, Roumanie), environ la moitié des ressources est issue de la famille et/ou du conjoint (graphique 8), la seconde ressource, en termes d'importance, provenant de l'activité rémunérée. Bien qu'étant dans ce groupe, la France se distingue par le fait que les aides collectives représentent la même part des ressources (environ 25%) que l'activité rémunérée. A l'inverse, au Danemark, en Suède, et dans une moindre mesure en Grande-Bretagne, les aides publiques représentent, en proportion, la principale ressource des étudiants. En Suède et au Danemark, environ 60% des ressources proviennent des aides publiques. Les rémunérations d'activité représentent 20% des ressources en Suède et 30% au Danemark et celles issues de la famille ou du conjoint ne composent qu'une part réduite de l'ensemble.

Le montant des ressources des étudiants européens reste fortement lié aux différences de niveau de vie entre les pays. Par rapport au revenu mensuel médian des étudiants européens (850 euros), deux pays se distinguent nettement par le haut, la Suisse et la Grande-Bretagne, avec des ressources moyennes égales ou supérieures à 1500 euros (dans ces deux pays, le niveau de vie général est comparativement assez élevé). A l'autre extrémité, les étudiants polonais et roumains disposent de ressources mensuelles inférieures à 600 euros.

Graphique 8 – Principales ressources mensuelles (étudiants décohabitants)



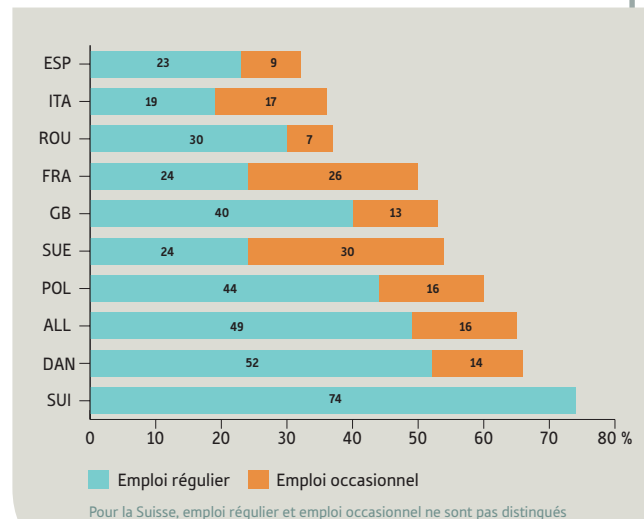
Données manquantes pour l'Italie et partiellement manquantes pour la France

## Travailler pendant les études, un modèle assez répandu en Europe

La question du travail rémunéré s'avère délicate dans le cadre d'une comparaison européenne. Le problème de l'homogénéité des données est ici particulièrement marqué dans la mesure où les informations recueillies sont très sensibles aux différentes définitions données au travail étudiant. Les données présentées ici reposent sur une définition large des emplois occupés en période d'études : sont ainsi pris en compte aussi bien les emplois formalisés en lien ou non avec les études que les activités rémunérées plus informelles comme le baby-sitting ou le soutien scolaire. Le travail rémunéré augmente régulièrement avec l'âge et concerne entre un tiers et les trois-quarts des étudiants selon les pays (graphique 9). C'est en Espagne et en Italie que la part des étudiants exerçant une activité rémunérée au cours de l'année universitaire est la plus réduite (respectivement 32 et 36%). A l'opposé, en Suisse, et dans une moindre mesure au Danemark, le travail rémunéré est particulièrement développé puisque 74% des étudiants suisses et 66% des étudiants danois exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire. La France se situe parmi les pays intermédiaires pour lesquels le travail étudiant concerne la moitié de la population.

Dans tous les pays, à l'exception du Danemark, le taux d'emploi et le nombre d'heures hebdomadaire de travail sont plus importants pour les étudiants les plus modestes.

Graphique 9 – Travail rémunéré en période d'études

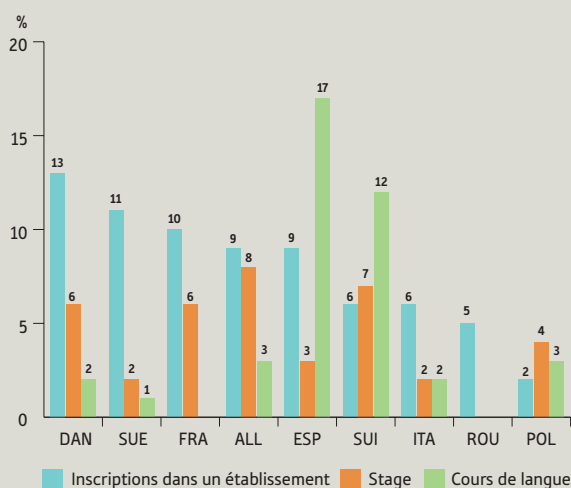


## Une mobilité internationale modérée

Le processus de Bologne a placé la mobilité internationale étudiante au centre des préoccupations européennes. Ainsi, un des objectifs fixés est qu'« en 2020, au moins 20% des diplômés de l'espace européen de l'enseignement supérieur devront avoir bénéficié d'une période d'étude ou de formation à l'étranger » (Communiqué de Louvain/Louvain-la-Neuve, 2009).

L'inscription dans un établissement apparaît comme le principal mode de séjour à l'étranger lié aux études. Ce taux d'inscription varie de 13% pour le Danemark à 2% pour la Pologne (graphique 10). En Espagne et en Suisse, ce sont à l'inverse les cours de langue qui se présentent comme la première forme de séjour à l'étranger (17% des étudiants espagnols et 12% des étudiants suisses).

Graphique 10 – Séjours à l'étranger liés aux études depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur



Données non disponibles pour la Grande-Bretagne et partiellement manquantes pour la France. Réponses multiples possibles.

Concernant les inscriptions dans un établissement à l'étranger, la mobilité varie selon la discipline suivie. Globalement, les étudiants en sciences humaines s'inscrivent plus souvent à l'étranger que les étudiants en sciences et technologies : ces écarts varient de 4 points de pourcentage pour la Roumanie à 14 points pour le Danemark. Sur cet aspect, la situation de la France est originale puisque c'est le seul pays européen dans lequel les étudiants en sciences et technologies s'inscrivent plus à l'étranger que les étudiants en sciences humaines (17% pour les premiers contre 12% pour les seconds).

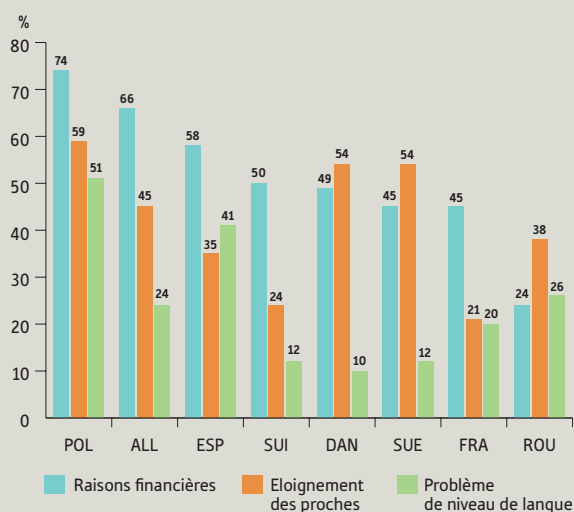
Les étudiants les plus socialement favorisés sont également ceux qui font le plus souvent l'expérience de la mobilité : au Danemark, en France, en Espagne et en Italie, la part des étudiants d'origine sociale favorisée inscrits dans un établissement du pays d'accueil est nettement plus élevée que celle des étudiants d'origine sociale modeste.

Enfin, selon les pays, la part des étudiants ayant réalisé leur séjour à l'étranger dans le cadre du programme européen Erasmus varie de 78% pour l'Italie et 72% pour la France à 23% pour la Suède (les étudiants des pays scandinaves ayant accès à un autre important programme de mobilité – Nordplus<sup>1</sup> – ils voyagent moins dans le cadre du programme Erasmus).

Parmi les étudiants qui n'ont procédé à aucune inscription dans un établissement étranger depuis leur inscription dans l'enseignement supérieur, on peut distinguer ceux qui projettent de faire un séjour (20% de l'ensemble des étudiants) et ceux qui n'ont aucun projet de séjour (72% de l'ensemble). La part des étudiants qui sont dans cette dernière situation est toujours plus importante pour les étudiants les plus modestes, à l'exception de la Suède.

Les deux principaux obstacles invoqués par ceux qui n'ont fait aucun séjour à l'étranger ayant donné lieu à une inscription dans un établissement sont les raisons financières et l'éloignement des proches (graphique 11). Avec des écarts plus ou moins marqués selon les pays, ce sont toujours les étudiants les plus modestes qui soulignent l'aspect matériel et financier. Dans deux pays (la Suède et le Danemark), c'est l'éloignement par rapport aux proches qui arrive en tête des obstacles invoqués pour expliquer le non-départ à l'étranger. Enfin, en Espagne et en Pologne, le manque de maîtrise des langues étrangères est souligné par respectivement 41% et 51% des étudiants qui n'ont pas fait de séjour à l'étranger dans le cadre de leurs études.

Graphique 11 – Freins à la mobilité internationale\*



Données non disponibles pour la Grande-Bretagne et l'Italie.

\* Réponse à la question :

« Pour quelle(s) raison(s) n'êtes-vous pas parti à l'étranger pour vos études ? »

## Notes

1 Il s'agit d'un programme de coopération éducative entre pays nordiques mis en place par le Conseil Nordique (qui regroupe actuellement cinq pays : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède) et qui concerne à la fois les élèves de primaires, les lycéens, les étudiants mais également leurs enseignants, ainsi que les organisations et institutions qui interviennent dans le domaine de l'apprentissage des adultes.

# POUR EN SAVOIR PLUS :

## SOCIAL AND ECONOMIC CONDITIONS OF STUDENT LIFE IN EUROPE

*Synopsis of indicators. Final report. Eurostudent IV 2008-2011*

*Dominic Orr, Christoph Gwosc, Nicolai Netz, W. Bertelsmann Verlag, 2011*

Ce rapport compare les résultats d'enquêtes menées dans plusieurs pays européens et permet de dresser un panorama de la situation sociale des étudiants. Il propose une comparaison des conditions de vie et niveaux socio-économiques des étudiants dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, à partir des données collectées auprès de 25 pays européens de 2008 à 2011.

Télécharger le document :

<http://www.eurostudent.eu>



# VIENT DE PARAÎTRE

## LES MONDES ÉTUDIANTS

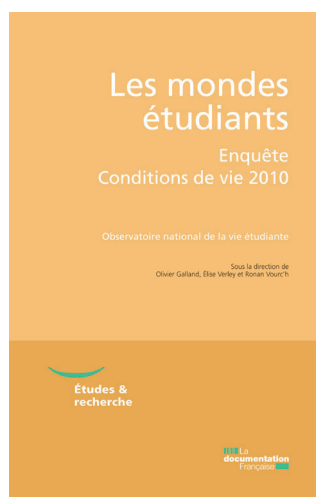
*Enquête Conditions de vie 2010*

Sous la direction d'Olivier Galland, Élise Verley et Ronan Vourc'h

A partir des données issues de la 6<sup>e</sup> enquête Conditions de vie des étudiants, les analyses proposées dans cet ouvrage rendent compte des effets conjugués de l'évolution du profil social du public étudiant et de la diversification de l'offre de formation et des trajectoires. Elles visent à décrire les profils étudiants, leurs orientations et parcours dans le supérieur, la variabilité des pratiques studieuses et des conditions de vie, leurs attitudes et aspirations, en fonction notamment de l'appartenance à l'une des grandes filières de l'enseignement supérieur.

Pour se procurer l'ouvrage :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>



### Observatoire national de la vie étudiante

6 rue Jean Calvin - CS 20509 - 75237 PARIS Cedex 05

Tél. 01 55 43 57 92 - Fax. 01 55 43 57 19

Courriel [ove@cnous.fr](mailto:ove@cnous.fr) - Site <http://www.ove-national.education.fr>

### OVE INFOS

Directrice de publication : Monique Ronzeau

Maquette : De Visu

© OVE 2011 - ISSN : 1638-8542